

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DE-NUNOQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 7 NOVEMBRE 1845.

QUESTION DE MADAGASCAR.

Un journal annonce que le ministère, voulant réparer l'échec de Tamatave, prépare une expédition contre les Hovas. Déjà un officier supérieur aurait reçu ordre de former un détachement d'élite, recruté dans les régiments d'infanterie de marine; toutefois, il n'aurait rien été statué sur le nombre des troupes qui devraient composer l'expédition malegache.

La France, en mettant le pied sur l'île africaine, aura-t-elle pour but de prendre possession d'une manière définitive de cette colonie, dont la propriété nous appartient, mais que nous occupons pas? ou se bornera-t-elle à une expédition passagère qui, après avoir dévasté le littoral, incendié la douane, détruit les forts, se retirerait emportant quelques débris pour trophée et laissant la conquête aussi peu avancée qu'auparavant? Le ministère, abandonnant la pensée de propriété exclusive, acquiesçant, au moins d'une manière implicite, aux prétentions de l'Angleterre, manifestées déjà dans une affaire malheureuse et mal conduite, admettra-t-il les soldats et les vaisseaux anglais à concourir avec les nôtres à cette expédition? Telles sont les questions principales qui se présentent tout d'abord à l'annonce d'une prochaine expédition contre Madagascar, et que le cabinet a laissées jusqu'ici indéçises.

Nous ne comprenons pas la petite politique qui consiste à punir une peuplade d'un acte d'agression injuste et à se retirer. Avant de s'emparer d'un point, d'une terre nouvelle, il faut calculer toutes les chances de cet établissement, en apprécier les ressources, savoir quels débouchés il fournira au commerce, quelles charges il imposera à la métropole, et agir ensuite avec un but tracé, sans l'abandonner jamais. Telle n'a pas été la conduite de la France à l'égard de ses colonies, et l'on sait quels tristes fruits elle a recueillis. Une expédition dirigée seulement de punir les Hovas et de rétablir à Tamatave des comptoirs toujours exposés aux attaques des insulaires, qu'il faudrait toujours défendre à coups de canon, entraînerait à des dépenses stériles, n'aurait pour l'avenir aucun résultat véritable; nous aurions perdu beaucoup de monde et d'argent pour nous créer une position aussi précaire qu'auparavant.

Si nos forces n'étaient pas inutilement disséminées sur vingt points sans importance, si notre armée n'était pas occupée à réprimer en Algérie une insurrection que l'incapacité du maréchal Bugeaud a vu se préparer, se former, et n'a pas su prévenir, le moment serait venu de frapper un grand coup à Madagascar, de tenter la conquête de l'île tout entière; mais cela n'est guère possible dans les circonstances actuelles. Les chambres, éclairées par toutes les fautes commises en Afrique, par l'occupation des Marquises inutile, les ridicules tergiversations de Tahiti, n'accorderaient pas les fonds nécessaires à une conquête sérieuse; elles laissent au ministère le droit de vivre, elles ne lui reconnaissent pas assez de force, de vigueur, de caractère, pour rien entreprendre, rien faire de grand.

La France a montré jusqu'ici peu d'aptitude à coloniser; on croit lire l'histoire de notre établissement actuel en Algérie quand on relit les chroniques écrites sur nos essais à Madagascar; on croit voir la peinture de notre époque dans ces paroles d'un historien du temps de Louis XIV: « Il n'y avait à Malegache que des emportés et des malhabiles, incapables de l'occupation à laquelle ils étaient destinés; les dispositions venues de France semblaient se contredire en l'exécution, et être plutôt une brouillerie méditée et peut-être politique que le fond d'un établissement solide. » Ce que nos ancêtres ont fait à Madagascar, le gouvernement de juillet l'a trop bien imité, répété, depuis quinze ans, dans le nord de l'Afrique, pour qu'on puisse espérer beaucoup de lui. Sous Louis XIV, l'impérialisme faisait seule le mal; aujourd'hui, à l'impérialisme il faut ajouter la crainte de mécontenter l'Angleterre, de se brouiller avec elle. L'entente cordiale est une chaîne trop lourde pour permettre à la France de libres allures.

Il ne faut donc pas songer à une conquête complète; ce qu'il importerait de tenter et d'accomplir aujourd'hui, ce serait de s'emparer de Tamatave, non pas d'y créer quelques comptoirs sous la protection d'un fort, mais de s'établir réellement dans la ville, d'en chasser tous les soldats hovas, de n'y laisser que la population paisible, d'occuper les fortifications, de faire enfin de cette ville une cité française où l'on rappellerait le commerce et les colons. Une fois établis là, il nous serait beaucoup plus facile de préparer l'île tout entière à reconnaître notre souveraineté.

On a souvent présenté l'insalubrité des côtes malegaches comme un obstacle insurmontable à la colonisation par des Européens. Il résulte du rapport des navigateurs qui s'y sont arrêtés que le dessèchement des marais, dont les exhalaisons engendrent en effet des fièvres cruelles, ne présenterait pas des difficultés bien sérieuses et pourrait être assez promptement exécuté. Quelques travaux dans les parties inférieures de l'île, sur les rives des fleuves et un peu au-dessus de leur embouchure, en donnant un écoulement régulier à leurs eaux, auraient bientôt fait disparaître les causes d'insalubrité, que vient augmenter aujourd'hui, dans les circonstances actuelles, le soleil des tropiques. Sa fertilité remarquable s'accroîtrait encore à la suite de ces travaux qui sous tous les rapports seraient productifs.

Mais, dans cet établissement que nous proposons de restreindre pour le moment à Tamatave, nous aurions encore à redouter les embarras que ne manqueraient pas de nous susciter les Anglais.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que se manifestent les rivalités de l'Angleterre et de la France à l'égard de l'île de Madagascar, et, pendant que l'un l'appelait la France-Orientale, l'autre la surnommait la Grande-Bretagne de l'Afrique. On comprend que son importance sous le rapport de l'étendue et de la population, sa position à l'entrée de la mer des Indes, la beauté de ses ports capables d'abriter de nombreux navires, sa fertilité reconnue, les richesses agricoles dont elle pourrait être la

source, en aient fait un sujet d'envie pour les puissances européennes.

Le drapeau anglais y a flotté lorsque les désastres maritimes de l'empire nous firent perdre nos colonies; le traité de Paris interprété en notre faveur, en nous rendant la souveraineté nominale de Madagascar, n'a pas détruit les prétentions, n'a pas mis fin aux manœuvres des Anglais. Ce sont eux qui par leurs intrigues ont soulevé les Hovas contre nous, qui, après les avoir aidés à vaincre les autres races fixées sur le sol malegache, les ont poussés vers nos établissements. Leur but était assez évident; ils avaient trop bien réussi dans l'Inde pour ne pas tenter la conquête de Madagascar par les mêmes moyens. Cette fois ils ne réussirent qu'à demi; ils s'établirent en marchands d'abord, dans l'espoir de devenir bientôt conquérants. Après de longues luttes, de misérables intrigues, la sottise tolérance de notre gouvernement, les Anglais et les Français ont été enveloppés dans la même proscription, chassés ensemble de Tamatave.

Les traités, les actes établissent notre souveraineté sur l'île de Madagascar; les Anglais ne la contestent pas officiellement pour le moment, ils n'en ont pas besoin. La France n'occupait pas le pays, l'Angleterre a établi ses comptoirs sur la côte en vertu de traités avec les Hovas. Elle va punir aujourd'hui ce peuple de son manque de foi; c'est sous cet aspect si simple en apparence qu'elle présentera la question. La laisser faire, c'est lui reconnaître un droit égal au nôtre, c'est renoncer à notre droit de souveraineté exclusive, c'est sacrifier les intérêts de la France aux Anglais. Voilà bien des motifs pour que notre cabinet admette l'Angleterre à combiner ses forces avec les nôtres pour réduire les Hovas.

Il faut que la vérité soit connue. Il faut qu'on sache quels sont les hommes qui font passer leurs intérêts d'industriels avant leur dignité de journalistes. Il faut que les écrivains qui, dans la question des chemins de fer, ont profité de leur position pour se faire attribuer des actions qui ne présentaient plus que des chances de bénéfice, il faut que de tels écrivains soient dénoncés, flétris, et qu'à l'avenir ils n'aient plus le droit de parler de leur délicatesse et de leur indépendance.

Le National vient d'interpeller de nouveau la Presse et le Constitutionnel, relativement à un marché scandaleux dans lequel les directeurs de ces deux journaux auraient joué un assez triste rôle.

Des explications ont été déjà données à ce sujet, mais elles ont paru, il faut le dire, assez peu satisfaisantes. D'une part il y a eu dénégation, de l'autre aveu et théorie, pour essayer de justifier une situation véritablement étrange, et dont trois journaux sur quatre déclinaient prudemment la responsabilité. Que faut-il croire, que faut-il accepter de la dénégation du Constitutionnel ou de l'aveu collectif de la Presse, avec contre lequel personne n'a réclamé? Evidemment, de nouvelles explications sont nécessaires, et le National les provoque avec juste raison. Il les provoque, non pas seulement des journaux qu'il a mis en suspicion et que le public y retient, malgré la justification qu'ils ont cru lui présenter, mais encore des receveurs généraux qui ont été accusés hautement d'avoir voulu pratiquer le *chantage* qu'ils reprochaient eux-mêmes à certains

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 NOVEMBRE.

UNE PRÉDICTION.

(Suite et fin.)

Eléonore glissa une pièce d'argent dans la main de la vieille et sortit. Elle marcha, toute rêveuse, jusqu'à la maison de son beau-frère, riche banquier de la ville. Quand elle entra dans la boutique, Guérard s'élança devant elle et lui dit avec colère :

— D'où viens-tu, paresseuse ? Pourquoi n'es-tu pas à l'ouvrage ?

— Mon frère...
Elle n'eut pas le temps de commencer sa justification; une main large et dure tomba sur sa joue avec violence, et, de rose qu'elle était, la rendit blanche. Eléonore se sauva dans sa chambre, mais Guérard l'y suivit; elle fut indignement frappée, malgré ses cris et ses prières. Las enfin de sa fatale correction, Guérard la quitta. La pauvre Eléonore fondit en larmes et se répétant :

— Et cette méchante vieille qui disait qu'il ne me battrait plus ! Elle prit ses fers, son ouvrage, et courut chez une dame fort riche de la ville qui l'avait prise en affection. La femme de chambre vint lui ouvrir.

— Qu'est-ce encore, ma pauvre Eléonore ? Il t'a battue cet indigne Guérard ?

— Mon Dieu ! oui, mademoiselle Marie; permettez-moi de travailler pour vous. Si je reparsais pour le dîner, il me battra encore.

— Bien volontiers; entre vite, tu repasseras dans ma chambre. Je vais prévenir madame.

Quelques instants après, le cœur gros de soupis, Eléonore était installée dans la chambre de Marie. M^{me} Léridy, sa protectrice, vint l'y rejoindre.

— Eh bien ! mon enfant, tu es donc toujours aussi malheureuse ?

— Hélas ! oui, Madame; aussi je crois que je finirai par épouser M. Mermillot.

— Le procureur?... mais il a deux fois ton âge.

— Je le sais bien.

— Mais tu ne peux l'aimer.

— Non... mais lui du moins il ne me battra pas... et puis l'amour vient tout seul.

— Eh ! non, ma pauvre enfant, ça ne viendra pas, et à dix-neuf ans il est trop tard de se marier sans amour. L'amour ne vient pas en ménage, sur-tout pour un mari de cinquante ans. Prends encore patience, mon enfant; tu pourras trouver un jeune homme, bon ouvrier comme toi, que tu aimeras, et tu seras heureuse. Crois-moi, en fait de mariage, plus on recule et mieux ça vaut.

Eléonore n'était pas bien convaincue. Elle ne croyait pas qu'elle pût jamais être aussi malheureuse qu'elle l'était avec son beau-frère. Aussi, deux jours après, lorsque Mermillot, amoureux comme on l'est à cinquante ans, vint

encore tenter un nouvel effort, elle qui lui avait toujours été tout espoir, elle se montra beaucoup moins froide, et si elle ne s'engagea pas tout-à-fait, du moins renvoya-t-elle l'amoureux procureur tellement ravi qu'il pensa en devenir fou. Sans doute Mermillot pouvait trouver mieux qu'une repasseuse, et fille de bonne bourgeoisie, avec dot assez ronde, n'aurait pas dédaigné le procureur. Mais l'amour éteint bien des ambitions. Eléonore était repasseuse, mais ses mains n'étaient pas moins d'une blancheur aristocratique. Elle était pauvre, mais elle était belle; et puis elle avait reçu une demi-éducation; elle savait lire et écrire; elle avait la voix douce, ses paroles étaient choisies, son sourire spirituel, sa taille ravissante. Avec toutes ces qualités, aux yeux de Mermillot, Eléonore valait une duchesse.

Cependant Guérard, qui tenait à se débarrasser de sa surveillance sur la jeune fille, surveillance qu'il exerçait d'une manière si brutale, appuya de son autorité la recherche du procureur. De guerre lasse, Eléonore céda, et l'on fit les apprêts du mariage.

De jour en jour, la fiancée devint plus triste. Elle regardait fréquemment Mermillot, puis elle détournait les yeux en soupirant. C'est que, par le fait, Mermillot n'était pas beau; et, à dix-neuf ans, il est cruel de voir défrusé ainsi tous ses rêves d'amour, de renoncer à de délicieuses pensées, de poser sa main dans une main glacée déjà par l'âge, de se faire, en un mot, la compagne d'un vieillard quand on pouvait espérer un jeune et beau mari. Et puis aussi, c'est que parfois passait dans le cœur de la pauvre Eléonore l'image d'un jeune homme bien fait, joli, timide, qui n'était rien moins que son cousin-germain. Léopold G*** avait été élevé à T***, et, toute jeune, c'était le premier, l'unique ami qu'Eléonore eût jamais eu. La famille de Léopold avait songé à le faire entrer à l'école d'artillerie, mais il s'en était effrayé. N'étant point noble, la carrière militaire ne pouvait lui offrir que des dégoûts. Il avait préféré devenir artiste, et la peinture avait eu toute sa vocation. Il était parti de Rome, où il était resté deux ans; puis il n'avait revu sa ville natale que pour la traverser en se rendant à Paris. Depuis, on n'avait plus entendu parler de lui. Seulement, on disait qu'emporté par le mouvement de 89, après avoir refusé de se faire soldat du roi, il avait quitté ses pinceaux pour se faire soldat de la république. Eléonore ne savait rien de plus. Elle avait souvent pensé à ce beau cousin absent; mais, lui, il l'avait sans doute oubliée. D'ailleurs, il ne lui avait jamais parlé d'amour; il pouvait être marié... mort peut-être, et Eléonore allait épouser Mermillot.

Huit jours seulement devaient s'écouler encore avant la célébration de ce triste mariage. Eléonore était seule dans sa chambre, lorsque la porte s'ouvrit. Elle se leva en jetant un cri de surprise, et retomba assise, sans avoir la force d'aller au devant de l'étranger qui venait d'entrer. C'est que, malgré cinq ans d'absence, elle venait de reconnaître son cousin Léopold.

— Eh bien ! dit le jeune homme, c'est comme cela que ma petite cousine me reçoit, après une si longue séparation ?

Revenue de sa première surprise et d'une indéfinissable émotion, Eléonore alla vivement vers lui; mais, toute tremblante, elle s'arrêta, et quand il passa son bras autour de sa taille, et qu'il déposa un baiser sur

son front, elle devint très rouge et mit sa main sur son cœur qui battait à se briser.

— N'es-tu pas contente de me revoir ? dit Léopold en s'asseyant près d'elle et en retenant sa main.

— Si... vraiment... mon cousin... mais vous êtes si changé...

— Vous !... Pourquoi me dis-tu vous ? Tu me disais toi autrefois.

— C'est que j'étais si jeune... et puis vous...

— Encore !

— Eh bien ! mon cousin... Tu avais l'air si timide, si doux, et maintenant...

— J'ai l'air méchant ?

— Non... oh ! non... mais... je ne sais pas, je tremble.

— Allons, c'est la surprise. Regarde-moi, je suis toujours le même. Seulement j'ai été au feu, j'ai vu des champs de bataille, j'ai fait fuir quelques centaines d'ennemis, et cela ne donne pas l'air bien doux. Toi, c'est différent : tu es changée aussi, mais pas de la même manière. Lorsque je t'ai quittée, tu étais une enfant, et te voilà la plus jolie fille que j'aie jamais vue. Laisse-moi te regarder; ne détourne pas ainsi les yeux, ils sont si beaux ! Qui m'aurait dit que je te retrouverais si parfaite ?

— Tu es fou, cousin... Mais parlons de toi. Tu es donc soldat ?

— Eh ! mon Dieu oui !

— Et depuis cinq ans qu'as-tu donc fait ? que t'est-il arrivé ?

— Je me suis battu comme tout le monde, et il m'est arrivé deux ou trois blessures et autant de grades.

— Pourquoi n'es-tu pas venu en uniforme ?

— J'ai eu peur que tu ne me reconnusses pas ?

— Oh ! n'importe sous quel habit, je t'aurais toujours reconnu.

— Vrai ?

Elle avait dit ces mots avec tant de vivacité que le regard de Léopold lui fit encore rougir. Elle se détourna pour cacher son embarras, et il y eut un moment de silence. Ce fut elle cependant qui le rompit en levant timidement les yeux sur son cousin :

— Tu étais brave, hardi; tu dois avoir déjà un grade élevé ?

— Dame ! on en attrape autant que de boulets.

— Tu es peut-être déjà sous-lieutenant ?

— Mieux que cela.

— Capitaine ?

— Mieux encore.

— Colonel donc ?

— Mieux encore.

— Ah ! mon Dieu ! qu'es-tu donc ?

— En 1792, j'étais capitaine du 1^{er} bataillon des chasseurs de Paris; aujourd'hui, je suis général.

— Général ! mon Dieu ! général ?

— Oui; tu vois que j'ai fait mon chemin. J'ai profité d'un court moment de liberté pour revoir ma ville natale, mes anciens amis, et toi surtout, ma seule parente maintenant... Et puis, j'avais des projets dont je te parlerai tout à l'heure... Et toi, que fais-tu ?

Journaux. Selon lui, il est impossible qu'on étouffe par le silence un débat où l'honneur de ces fonctionnaires se trouve en cause aussi bien que la dignité et la probité de deux directeurs de feuilles publiques.

Nous avons déjà annoncé que la justice avait cru devoir se saisir de cette affaire. C'est une satisfaction toute platonique qu'on a voulu donner à l'opinion, et nous n'attendons rien des investigations auxquelles les magistrats se sont déjà livrés ou se livrent encore en ce moment. Dans des tripotages de cette nature, les preuves légales sont fuyantes, et les industriels qui y sont intéressés sont trop habiles et ont trop d'expérience pour se laisser prendre dans les mailles du code pénal. Mais si la justice doit échouer dans ses tentatives plus ou moins spontanées de répression, il n'en saurait être de même de l'opinion publique, dont les flétrissures valent bien, après tout, quelques jours de prison et une amende insignifiante. Nous dirons donc avec le *National* :

« Il ne s'agit pas ici d'une de ces causes sur lesquelles on doit se faire dès que la justice est saisie; elle reste, au contraire, dans le domaine des choses publiques. La conduite honnête ou déshonnée de hauts fonctionnaires, l'impudeur d'un marchandage avoué, préparé par eux, repoussé par la vertu indignée des directeurs de journaux, la complicité du ministre des finances, patron et protecteur de cette compagnie, ce sont là des faits qui restent, si les receveurs généraux ne jugent pas à propos de les démentir; et, après avoir été discutés dans les feuilles publiques, c'est à la tribune qu'ils doivent être portés. Toute incertitude sur des questions de délicatesse, de conscience et d'honneur, est fatale à ceux que ces questions touchent. Si les receveurs généraux sont coupables, M. Lacave-Laplaigne ne voudra pas sans doute accepter une pareille solidarité, et son devoir lui commandera de sévir. Si, au contraire, la honte doit rejaillir sur les deux directeurs des journaux politiques, nous pensons bien qu'ils n'oseront plus garder une position dont ils se seraient rendus indignes; nous pensons du moins que les écrivains qui ont quelque respect d'eux-mêmes s'éloigneront d'industriels tarés, et, en tous cas, les organes consciencieux et honorables de l'opinion s'interdiraient sans doute à l'avenir la moindre discussion avec des feuilles dirigées par des hommes sur lesquels serait tombée la plus honteuse flétrissure. »

Afrique française.

ALGER, le 30 octobre. — La colonne aux ordres de M. le maréchal gouverneur, dont je vous ai donné la composition, et qui a quitté les environs de Milianah le 22, doit être maintenant à Tiarret; à la date des dernières nouvelles de Mostaganem, elle était prochainement attendue de ce côté. Cette colonne a pris un très fort approvisionnement en denrées de toute espèce et en bétail; elle pourrait, au besoin, tenir la campagne pendant deux mois sans se ravitailler. On pense que le maréchal laissera une partie de ses approvisionnements dans les petits postes qu'il doit visiter pendant sa course vers l'Ouest.

Vous savez que le lieutenant général de Lamoricière a emmené dans la province d'Oran une grande partie des troupes qui se trouvaient disponibles à Alger. Le maréchal nous a enlevé aussi, pour former sa colonne, plusieurs bataillons, de sorte que la capitale de la colonie se trouvait à peu près complètement dépourvue; mais aujourd'hui que tous les renforts attendus de France et de l'Est sont arrivés, nous sommes sans inquiétude, et si les populations des environs se révoltaient, nous nous trouverions à même de les mettre à la raison. Nous avons vu débarquer successivement ici en peu de jours le 5^e régiment de chasseurs à cheval, les 38^e et 51^e de ligne, venant de France, et trois bataillons venant de Philippeville par le *Panama*.

Nous avons maintenant à Alger même ou dans les environs une forte division de réserve composée de trois bataillons du 38^e de ligne, trois bataillons du 51^e, trois bataillons des 22^e et 61^e, un bataillon de chasseurs d'Orléans (le n^o 6), le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, un bataillon de tirailleurs indigènes, un bataillon de sapeurs du génie, une compagnie de carabiniers tirailleurs du 5^e régiment de chasseurs à cheval de France, deux compagnies de gendarmerie à cheval, cinq batteries d'artillerie, six compagnies du génie, et des troupes du train des équipages militaires.

M. le lieutenant général Bedeau, arrivé le 27 au soir par le paquebot le *Charlemagne*, a donné une nouvelle organisation aux troupes actives, et ce matin il est parti pour Médéah, où il va éta-

blir son quartier général. Ainsi, les généraux Gentil, commandant la brigade d'observation de l'Est, Marey et Neveu, commandant les colonnes de Médéah et de Milianah, passent sous ses ordres, ainsi que le colonel Saint Arnaud, commandant la colonne d'Orléansville.

MOSTAGANEM, le 23 octobre. — Bou-Maza est venu tout récemment soulever les tribus de la rive gauche du Chélif, et sa présence a été cause des événements du 18 dont vous avez eu connaissance. Des 50 chasseurs qui avaient été lancés ce soir-là à la poursuite de l'ennemi, et qui se trouvèrent un moment cernés et sur le point d'être écrasés par le nombre, 6 furent tués, 4 faits prisonniers, 5 sous-officiers et 1 officier de blessés. 3 des sous-officiers blessés sont morts à l'hôpital. Ainsi, sur 50 hommes, il y a 9 morts, 4 prisonniers et 3 blessés, ce qui fait un total de 16, le tiers des combattants.

L'ennemi, qui a cru sans doute que notre petite colonne d'infanterie envoyée au secours de la cavalerie n'était qu'une avant-garde, a pris la fuite, laissant sur-le-champ de bataille une centaine de morts ou blessés.

Depuis cette affaire nous sommes assez tranquilles. Notre petite colonne est sortie pendant plusieurs jours pour éloigner l'ennemi, dans le cas où il aurait été tenté de recommencer; mais elle n'a pas rencontré un seul groupe.

Aucune nouvelle importante de la frontière ouest de la province d'Oran n'est parvenue. M. le lieutenant général de Lamoricière, arrivé le 21 octobre à Tlemcen, en était reparti le 22, sur l'avis du mouvement d'Abd-el-Kader vers Ain-Tallout.

Cet officier général était le 24 octobre à Sidi-Bel-Abbès, en mesure de s'opposer aux tentatives de l'ennemi entre l'Oued-Mekerra et l'Isser. Il avait laissé à Tlemcen M. le général Cavaignac, qui devait se porter vers Sebden.

La colonne sous les ordres de M. le colonel Géry est sortie le 21 octobre de Mascara; elle a surpris le 22, à sept heures du matin, dans un pays regardé comme inaccessible, environ 800 tentes des Beni-Chougrar révoltés.

Le 23, le colonel, en revenant à Mascara, a trouvé, au lieu appelé Ardjel-Beida, un rassemblement nombreux d'hommes à pied appuyés par environ 800 cavaliers, qui tentèrent de lui disputer le passage, et qui se ruèrent sur l'arrière-garde, composée de deux bataillons. L'acharnement des Arabes, dans un pays difficile où la cavalerie ne pouvait être utilisée, était tel qu'on allait lutter corps à corps lorsque les deux bataillons s'élançèrent à la baïonnette, et mirent ainsi fin au combat.

On n'a pu évaluer exactement la perte de l'ennemi que les Arabes portent à un chiffre élevé; la nôtre a été de 5 hommes tués et 39 blessés.

Depuis le 18 octobre, il ne s'est rien passé d'important aux environs de Mostaganem. M. le général de Bourjolly devait s'être porté sur la rive droite du Chélif, d'après l'assurance qui lui avait été donnée que Bou-Maza était rentré dans l'est du Dahra.

M. le colonel de Saint-Arnaud, à la tête de la colonne d'Orléansville, s'était porté en avant, le 25, pour seconder le mouvement de la colonne de Mostaganem.

Paris, le 5 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il y a eu aujourd'hui, pendant toute la journée, beaucoup d'agitation, beaucoup d'allées et de venues.

- 1^o Dans les bureaux du *Constitutionnel*;
- 2^o Dans les bureaux de la *Presse*;
- 3^o Au siège social de la *Compagnie des receveurs généraux*;
- 4^o Dans le cabinet de M. le ministre des finances.

De part et d'autre, on est à la recherche d'un moyen de fermer la bouche au *National* et d'étouffer une affaire dont il faut, à tout prix, qu'il ne soit plus question d'ici à l'ouverture de la session. On parle d'une déclaration collective qui serait faite par les directeurs des deux journaux mis en cause et par le secrétaire de la compagnie des receveurs généraux. Dans cette déclaration on se donnerait réciproquement un brevet de probité et de délicatesse; le tout serait signé et paraphé, puis envoyé au *National*, avec injonction de le publier sous peine d'amende. C'est par cette fausse porte qu'on espère sortir d'embarras.

— Il y a trois jours, c'est M. de Lascours qui devait être ministre de la guerre; aujourd'hui, c'est de M. Moline de Saint-Yon

qu'il s'agit. M. Moline de Saint-Yon est un employé supérieur du ministère de la guerre. S'il était nommé ministre, il en aurait le titre et les appointements, mais il ne serait en réalité qu'un secrétaire d'état aux ordres de M. le maréchal Soult. Quoi qu'il en soit, on ne parviendra pas à présenter aux chambres et au parlement autre chose qu'un personnage subalterne et d'une très minime valeur.

— Ce matin le canon tonnait aux Invalides. Le premier mouvement de la population parisienne a été de penser que la nouvelle d'une grande victoire était arrivée à Paris, qui sait? qu'Abd-el-Kader était tué ou pris. L'événement était infiniment plus modeste. La princesse de Joinville était accouchée d'un garçon, hier, à onze heures du soir, à Saint-Cloud, et c'est pour initier les Parisiens à cette joie de famille que les artilleurs-vétérans de l'hôtel des Invalides brûlaient vingt et une gargousses.

A la dernière bourse de Paris, des novellistes, sans doute intéressés à propager ce bruit, ont dit que le ministère anglais était en dissolution. Les journaux anglais qui nous arrivent ne contiennent aucun fait qui confirme cette nouvelle. Tous ou presque tous se bornent à répéter les bruits qui circulent à Londres sur l'embarras des membres du cabinet à se mettre d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait à suspendre la loi sur les céréales. Cette suspension, comme on sait, en autorisant l'entrée sans droit ou avec un droit réduit, des céréales étrangères, serait le coup le plus funeste porté aux grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire à l'aristocratie. La partie purement tory du cabinet repousse nécessairement cette suspension. Robert Peel, qui réalise le programme des whigs tout en gardant le titre de chef d'un cabinet tory, serait pour cette suspension, moyen de préserver l'Angleterre et l'Irlande de la disette et de la famine.

Les chambres de commerce des ports envoient au premier ministre des adresses pour lui demander cette mesure, pour demander qu'elle soit prise immédiatement. Le ministère discute et n'arrête rien. Que ces débats du cabinet finissent par sa dissolution, rien n'est plus probable; mais il n'en est pas là encore.

Le *Sun* réclame la suspension de la loi des céréales. Il démontre que si l'on tarde, l'importation en Angleterre des céréales étrangères ne pourra point avoir lieu, à moins de les payer un prix énorme. Il ajoute :

Pendant que les notabilités discutent, le peuple souffre, et de plus les spéculations iniques, odieuses, s'établissent sur la nourriture de l'homme. Malédiction contre les lois atroces qui encouragent et favorisent d'aussi odieuses spéculations! C'est au peuple à faire quelque démonstration; le moment est venu d'agir.

Le *Globe* ne pense pas qu'on puisse tirer beaucoup de blé de l'étranger; mais la mesure de l'abaissement du droit des céréales est bonne à tenter néanmoins, si l'on ne veut pas perdre de temps. Le *Standard*, journal tory, pense de même, parce qu'il croit que l'introduction du blé étranger n'aurait sur les marchés aucune influence fâcheuse, cette introduction n'ayant probablement lieu que dans une faible proportion.

Nous citerons encore quelques lignes du *Globe* qui touchent de près à la question politique.

Le conseil, dit-il, est resté vendredi plus de quatre heures en délibération, et cependant la question dont il s'est occupé et qui a soulevé de graves débats est trop pressante pour pouvoir être ajournée. Aujourd'hui (lundi) nouvelle réunion du conseil. Nous ne pouvons pas affirmer que ceux des membres du cabinet qui veulent maintenir les lois des céréales obéiront à l'exigence du moment. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le pays est à la veille d'un important changement de politique. Les ports seront ouverts par un ordre du conseil, ou le parlement sera convoqué pour sanctionner une mesure que sir Robert Peel juge essentielle pour arracher l'Irlande à la famine et l'Angleterre à la disette. C'est ce dernier parti qui semble s'harmoniser le mieux avec la réserve caractéristique de sir Robert Peel.

Pendant que le cabinet anglais s'agit à Londres, à Dublin on se préoccupe vivement d'une misère d'autant plus éloquent que l'on la sous les yeux. Le lord-maire a présidé le 31 octobre un meeting où l'on s'est occupé de la maladie des pommes de terre. Divers orateurs ont cité des faits qui prouvent que la maladie s'étend rapidement. O'Connell a dit qu'il bonifierait à ses fermiers tout ce qu'ils seraient obligés de dépenser pour leur nourriture, et il a exprimé l'espoir qu'on suivrait son exemple.

L'Irlande, a-t-il dit, nourrit l'Angleterre. Le mois dernier on a exploité

— Moi... je suis triste... J'ai eu bien du chagrin, j'ai bien pleuré depuis ton départ... et je me marie.

— Toi?...

Léopold fit un bond sur sa chaise; puis il se leva vivement, fit deux ou trois tours dans la chambre et revint s'asseoir près d'Eléonore avec assez de calme.

— Au fait, dit-il en soupirant, tu as dix-neuf ans... j'aurais dû deviner cela... Et est-ce bientôt?

— Dans huit jours, fit Eléonore en hésitant.

— Ah!... Eh bien! demain je te ferai mon présent de noces, et je te dirai adieu.

— Quoi! déjà?

— Je n'ai que quelques heures devant moi... et puis, à quoi bon rester?...

A propos, qui épouses-tu?

— Monsieur Mermillot.

— Le vieux procureur? s'écria Léopold, Mais tu ne l'aimes pas!

— Mon Dieu non!

— Et pourquoi l'épouses-tu?

— Parce que je suis malheureuse, parce que Guérard me bat tous les jours.

— Comment! il ose lever la main sur toi!

— Je n'avais personne pour me protéger et me défendre; comme je sentais que désormais je n'aimerais personne à T***, ne pouvant donner d'amour à mon mari, j'ai préféré le prendre vieux... il ne sera pas aussi exigeant.

— Et si aujourd'hui il s'en présentait un, jeune, assez joli garçon, à ce qu'on dit, et très amoureux, que ferais-tu?

— Ah! mon Dieu! de qui parlez-vous donc, mon cousin?

— De moi, ma gentille Eléonore; de moi qui ne reviens ici, je crois, que pour t'épouser; de moi qui depuis un instant t'aime comme un fou!...

Si jolie, si gracieuse, tu serais la femme d'un Mermillot! Je ne le souffrirai pas!... Voyons, regarde-moi, est-ce que je ne vaudrais pas ton abominable procureur?

— Oh! mille fois! dit Eléonore toute tremblante de joie et de bonheur. Mais tu es si grand seigneur à présent!...

— Il n'y a pas de grands seigneurs sous la république, il n'y a que des soldats. Et puis, quand même: rien n'est si facile que de faire d'une jolie femme une grande dame. Songe quel bonheur ce sera pour moi, quand j'exposerai ma vie sur un champ de bataille, de penser qu'il y aura en France, dans cette belle patrie pour laquelle je verse mon sang, un ange, une femme, une maîtresse adorée qui priera pour moi; car tu m'aimeras, Eléonore?

— Je t'aimerais sans doute, dit la jeune fille avec une adorable candeur, si je ne t'aimais déjà.

— Est-il possible?

— Eh oui! Hier, ce matin, tous les jours, je pleurais, parce que je pensais à toi, parce que je sentais bien que je n'aimerais jamais personne que toi, et que je disais: Il m'a oubliée; j'étais trop enfant pour lui inspirer de l'a-

mour. Il a choisi quelque jolie compagne, bonne et belle comme lui; et moi je suis seule et je pleure... ou bien il est mort!... et cette pensée me faisait un mal horrible.

— Ah! que j'ai bien fait de revenir! s'écria Léopold ravi.

En ce moment Eléonore jeta les yeux sur la place Dauphine, qu'on apercevait de ses fenêtres.

— Ah! voilà Mermillot; il vient ici.

— C'est moi qui le recevrai. J'aurais bonne envie de le jeter par les fenêtres, ce procureur de malheur, qui a failli m'enlever tout ce que j'aime.

On montait l'escalier, la porte s'ouvrit, Léopold resta derrière, et Mermillot entra, accompagné de Guérard et de sa femme. Aucun d'eux n'aperçut le jeune général, qui demeura immobile.

Mermillot s'approcha de la jeune fille en cherchant à déployer toutes les grâces que la nature ne lui avait pas données.

— Charmante Eléonore, dit-il avec emphase, l'heureux jour approche où vous serez M^{me} Mermillot. Je viens de m'occuper encore de la corbeille; je veux que vous soyez la plus belle mariée qu'on ait jamais vue dans la ville de T...

— Pour cela, je m'en charge, dit Léopold en s'approchant.

— Ah! mon Dieu! c'est le cousin Léopold! s'écria M^{me} Guérard au comble de la surprise.

— Notre cousin le soldat! reprit Guérard en ouvrant de grands yeux.

— Il arrive à propos pour la noce, dit Mermillot avec une singulière grimace, car il était obligé de s'avouer à lui-même que le malencontreux cousin était, à leur arrivée, en tête à tête avec sa cousine.

— La noce... reprit Léopold; en effet, j'en serai. Quant à toi, citoyen Mermillot, je te conseille de décommander la corbeille, de faire biffer ton nom sur les actes civils, et de me donner une preuve de ton amitié en t'en allant.

— Qu'est-ce... qu'est-ce que vous dites donc, monsieur?

— Je dis qu'Eléonore ne t'aime pas; partant elle ne peut t'épouser: c'est logique.

— Comment, malheureuse! tu refuses un si beau parti! s'écria Guérard qui, par habitude, leva encore une fois la main sur la pauvre enfant.

Mais Léopold lui saisit vivement le bras.

— Un moment, cousin: point d'explication à l'anglaise; je suis là maintenant. C'est moi qui vous dis que ma cousine n'épousera pas ce laid procureur, et si vous voulez en savoir la raison, c'est qu'elle m'épouse.

— Ah! bah!... fit Mermillot avec stupeur. Eh bien! nous verrons s'il est permis de venir ainsi tourner en une heure la tête d'une jeune fille, capter sa confiance, insulter un procureur!... Il n'y a qu'un contre-révolutionnaire capable de ça, et je suis assez puissant pour vous faire repentir...

— Tais-toi, fils de la chienne! Ne vas-tu pas m'accuser, moi plus républicain que la république tout entière! Prends garde seulement que je ne te déclare suspect. Voilà une heure que tu me dis vous et que tu m'appelles monsieur.

Mermillot devint pâle comme la mort.

— Tout cela est bel et bon, s'écria Guérard qui se contenait à peine;

mais je ne donne pas mon consentement. Je n'ai pas envie qu'elle épouse un soldat pour qu'elle me reste sur les bras tant que durera la guerre.

— La femme du général Léopold n'aura jamais besoin de personne, dit le jeune homme avec dignité.

— Général! exclamèrent Guérard, sa femme et Mermillot.

— Eh! oui, général de la république... Je pense qu'on ne s'oppose plus...

— Certainement, cousin... c'est bien de l'honneur... elle est bien heureuse...

— C'est moi qui suis heureux qu'elle veuille bien m'accepter.

— Mais c'est une indigne trahison! Comment! made... comment! citoyenne, vous n'avez pas de remords!...

— Je suis bien fâchée, citoyen Mermillot, dit Eléonore avec un regard plein de malice et de moquerie; mais mon cousin est le premier en date, il est juste que vous lui cédiez la place.

— Vous voyez que je ne le lui fais pas dire, reprit l'impitoyable Léopold. Maintenant, je vous invite à ma noce; il faut qu'elle soit faite sous très peu de jours, car on m'attend sur les bords du Rhin.

Mermillot sortit furieux, sans répondre. Quelques jours après, comme l'avait dit le général, il épousait sa jolie cousine. Dans ce temps-là, les mairies étaient expéditives, surtout lorsqu'il s'agissait d'un général. On savait bien que la république et ses ennemis ne lui laisseraient pas de temps à perdre, et qu'il n'avait guère qu'un jour pour faire sa cour et un jour pour épouser.

Eléonore, après son mariage, ne put se décider à laisser son mari partir seul; elle le suivit. Dès lors, toujours avec lui, elle ne le quittait que le jour de la bataille. Ce jour-là, elle se tenait à une faible distance et écoutait le bruit du canon dans une horrible angoisse. Quand, le soir, le jeune général venait la rejoindre, sain et sauf, elle tombait dans ses bras, elle ne mourait d'effroi et de bonheur. Quand on le lui ramenait blessé, elle ne mourait pas, elle ne jetait pas un cri; elle s'agenouillait et le pansait. Seulement, dans son regard plein d'anxiété, dans la pâleur et l'altération de son beau visage, on devinait ses secrètes souffrances; on devinait que sa vie tenait à celle de son mari, et que s'il mourait, elle ne lui survivrait pas.

Dans sa prospérité, elle n'oublia pas la sibylle de T..., qui lui avait prédit son bonheur, et la pauvre vieille mourut en bénissant la jolie fille devenue grande dame.

En 1812, le général était maréchal de France; en 1815, il était ministre de la guerre. Eléonore faisait alors les honneurs de ses riches salons avec cette grâce admirable, ce tact, ce ton parfait qu'on avait cru longtemps ne pouvoir rencontrer qu'au milieu de la vieille noblesse française.

Le maréchal n'eut point le bonheur de revoir les couleurs nationales, pour lesquelles il avait si souvent versé son sang. Au mois de mars 1850, il mourut.

Eléonore expira dans les bras de sa compagne si tendre et si dévouée. Eléonore existe encore; elle vit de souvenirs. Elle rappelle souvent les prophéties de la sibylle de T..., et elle ne prononce le nom du maréchal qu'avec une profonde émotion. Elle attend, triste mais résignée, l'heure où Dieu réunira à son noble époux.

M^{me} CLEMENCE LALIRE.

quartiers de blé, et si cela continue, la famine arrivera promptement. Pour détourner cette calamité, il faut que le meeting prie le gouvernement d'ouvrir les ports, d'arrêter la destination, et de se procurer l'argent pour donner du travail aux ouvriers, par exemple, de payer 5 ou 10 0/0 de plus que la somme fixée pour les chemins de fer par le gouvernement. Si l'on ne se hâte pas de prendre des mesures, des fièvres malignes envahiront le pays, et frapperont sans distinction le riche et le pauvre...

On a parlé ensuite d'ajouter des commissaires à la commission nommée par le gouvernement, lorsqu'elle irait visiter le lord-lieu-tenant, et le nom de l'amiral Olliver a été prononcé pour figurer parmi ces membres adjoints. Nous citerons la scène qui a terminé le meeting, et qui sera, ici comme dans le meeting, la petite pièce après la grande :

L'amiral Olliver : Je désire ne pas être membre de la commission ; mais je donnerai un conseil. On a parlé de certains fonds à employer aux achats de denrées pour les pauvres. Je proposerai, moi, d'employer dans ce but les fonds du repeal. (Cris : A l'ordre ! à l'ordre ! A la porte !)

O'Connell : Pour combien le brave amiral a-t-il souscrit ? (On rit.)

L'amiral : Mylord... (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. P. Costell : Mylord-maire, il faut rappeler cet individu à l'ordre. Il est inconvenant de soulever ici des questions politiques, et je vous prie de rappeler l'orateur à l'ordre.

L'amiral : Je répète, mylord, que le fonds du repeal est le fonds... (A l'ordre ! à l'ordre ! A la porte !)

Le lord-maire : Amiral, je ne puis vous laisser interrompre ce meeting ; le lord-maire ou sortira.

L'amiral : Je soutiens que le fonds du rappel...

L'amiral : Mylord-maire, demandez à l'amiral pour combien il a souscrit.

L'amiral : Je ne dirai plus rien... Je suis écrasé ; je ne puis plus tirer de bordées.

Chronique.

M. Gilardin, procureur du roi à Lyon, est nommé procureur général à Alger.

Par ordonnance royale du 17 octobre dernier, M. Mermoz, directeur des contributions directes dans le département de l'Isère, a été appelé aux mêmes fonctions dans le département du Rhône.

Les habitants de la rue Bouteille se plaignent de ce qu'une mesure qu'ils pensaient devoir être supprimée pour aérer et embellir le quartier a fait place à une construction nouvelle dont les travaux s'exécutent activement.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole de Médecine a eu lieu avant-hier, en même temps que l'ouverture de l'école. M. Sénaud, directeur, a prononcé un discours dans lequel, après avoir parlé de la réforme qu'on prépare concernant l'étude et l'exercice de l'art de guérir, il s'est occupé spécialement de l'école de Lyon.

MM. les marchands épiciers de la ville de Lyon ou de la banlieue, au préjudice de qui des vols de cire jaune auraient été commis, sont priés de passer à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté, pour voir de la cire saisie sur des voleurs qui viennent d'être arrêtés.

Il résulte d'une instruction de M. le ministre de l'intérieur que les secours accordés par M. le préfet, en suite d'une allocation du conseil général, aux filles-mères qui, au lieu d'exposer leurs enfants, prendraient la résolution de les élever elles-mêmes, peuvent être donnés aussi à celles qui voudraient reprendre les enfants qu'elles auraient exposés.

Le monument élevé à la mémoire de M. Gervais est achevé ; il est simple et digne à la fois. Cet hommage rendu par des hommes du peuple à l'un des leurs, qui consacra sa vie à des actes de bienfaisance, répond assez à ceux qui accusent le peuple d'ingratitude.

Nous recevons à cet égard la lettre suivante :

Monsieur,
Vous avez bien voulu prêter l'appui de votre grande publicité à la souscription qui s'est ouverte parmi les habitants des Brotteaux, dans le but d'élever au cimetière de la Guillotière un modeste monument à la mémoire du pharmacien Toussaint Gervais, dont le savoir, l'expérience et les soins ont été sans cesse, et presque toujours gratuitement, consacrés au soulagement de tous les maux et de toutes les infortunes.

Aujourd'hui que cette souscription est close, et le but auquel elle était destinée à peu près entièrement rempli, il nous reste, en notre qualité de souscripteurs, et en vous remerciant de votre utile concours, de prier de vouloir bien, par la publication de cette lettre dans un de vos prochains numéros, inviter les personnes qui ont souscrit en vertu de la souscription de M. le sieur Blanc, cafetier-limonadier, demeurant rue Sainte-Etienne, n° 4, à se présenter chez lui pour réclamer le montant de leur souscription, attendu que ledit sieur Blanc, qui nous a bien reconnus, nous syndics lorsque nous lui avons confié, comme à tant d'autres, une souscription en blanc, nous a ensuite, lorsqu'elle a été remplie, le droit d'en toucher le produit, malgré l'offre réitérée de lui en faire un reçu.

Nous nous abstenons, quant à présent du moins, de qualifier la manière dont le sieur Blanc en cette circonstance ; c'est un soin que MM. les souscripteurs et le public sauront bien prendre à la lecture de cette lettre, dont nous réclamons de nouveau la prompte insertion de votre obligeance.

Les syndics de la souscription,

PH. CARLES, DERVIEUX.

Les Brotteaux, le 5 novembre 1845.

Un journal de la localité raconte qu'un jeune homme du château de Grammont (Bugey) courtisait depuis long-temps une jeune fille de soie du même pays dans l'espoir de se marier cet automne avec elle. Mais il paraît que cet amoureux comptait sur une récolte de pommes de terre pour passer heureusement sa vie de miel. Le tubercule ayant fait défaut, le jeune homme a écrit à son amante qu'il se voyait obligé de lui fermer son cœur et de retourner son union avec elle jusqu'à une année plus fructueuse de pommes de terre. On assure que la jeune fille est furieuse contre les sociétés d'agriculture en général et les agronomes en particulier, qui, au lieu de prévenir ou d'arrêter la maladie des pommes de terre lorsqu'il en était temps, ont attendu la détérioration de ce produit pour prescrire une foule de remèdes plus ou moins bizarres.

Spectacles du 7 novembre.

GRAND-THEÂTRE. — Le Parrain, comédie. — Lucie de Lam-moor, grand opéra.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Petit Poucet, vaudeville, joué par le général Lam-moor.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Journal de Calais :
Nous garantissons le fait suivant, si extraordinaire qu'il puisse paraître, et l'on va voir que cette assurance n'est pas superflue. Un de ces derniers, trois jeunes filles revenaient de Boulogne à Marquise, âgées de dix à douze ans. Elles commençaient à descendre cette côte si raide et si escarpée qui arrive au fond de Wimille, frais et charmant village, quand un tourbillon de vent enveloppe deux d'entre elles et leurs montures. La troisième avait un peu devancé les autres, et en se retournant aperçoit ses pauvres compagnes se débattant contre un vent furieux qui soufflait dans leurs manteaux, sous leurs chapeaux, et emporte de

côté les deux ânes... Elle fut d'autant plus étonnée qu'à la place où elle se trouvait l'air était calme. La situation était critique : les deux promeneuses et les ânes pouvaient être jetés dans la vallée de Denacre, très profonde en cet endroit. Heureusement elles purent descendre de leurs montures, qu'elles retinrent par la bride en présentant ainsi plus de résistance au vent. Bientôt le tourbillon avait passé, laissant tout autour de lui un calme plat et ne faisant plus entendre au loin qu'un bruit sourd. Mais voici le plus extraordinaire de l'aventure : une jeune fille avait un parapluie ; en le cherchant, elle leva par hasard les yeux, et l'aperçut, avec la plus grande surprise, enlevé à une telle hauteur, que, selon son dire et celui de ses compagnes, il ne paraissait pas plus gros qu'un chapeau.

L'histoire ne finit pas ; on aurait pourtant désiré savoir ce qu'il est advenu du malheureux parapluie, et s'il a pu effectuer sa descente sans trop d'inconvénients.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE.

Le Globe avait annoncé comme une mesure prise et en cours d'exécution l'ouverture des ports anglais aux grains étrangers. Aujourd'hui il revient sur la nouvelle et la rectifie, en faisant connaître ce qui s'est passé à ce sujet dans le conseil des ministres.

Le conseil de cabinet qui s'est assemblé hier chez sir Robert Peel, dit ce journal, s'est terminé après une longue séance, sans arriver à une résolution décisive relativement aux mesures à prendre dans la position critique et alarmante où se trouve le pays. Aucun ordre du conseil n'a été publié pour l'admission du blé étranger sans droits ou avec droits réduits.

On attribue ces délais à diverses causes. Quelques personnes disent que sir Robert Peel attend le rapport de la commission chargée de faire une enquête en Irlande sur les pertes causées par la maladie des pommes de terre, avant de décider à quel taux les approvisionnements étrangers seront admis ; d'autres prétendent que sir Robert Peel n'ose prendre sous sa responsabilité de suspendre l'action de l'échelle mobile, et que le parlement sera assemblé sans délai dans le but de voter un bill pour suspendre la loi existante pour un temps limité ou une période qu'il serait laissé à la discrétion des ministres de fixer.

Des bruits courent en outre que des dissensions sérieuses ont éclaté dans le cabinet à propos de la marche à suivre, bien que tous les ministres soient d'accord sur ce point, qu'il y a urgence, et que les circonstances n'admettent aucun délai.

Il n'y a pas de doute que la question qui a occupé hier l'attention des ministres a été de trouver les meilleurs moyens de prévenir la disette en Angleterre et la famine en Irlande ; mais sir Robert Peel est notoirement très circonspect. L'indécision est l'infirmité de son esprit, et elle le rend tout-à-fait incapable d'être le ministre responsable d'une grande nation dans des temps difficiles. C'est pourquoi il n'est pas improbable qu'il ait conseillé d'attendre, et qu'il attende lui-même le rapport de la commission envoyée en Irlande, pour se décider sur les mesures à proposer à ses collègues, soit en conseil, soit dans le parlement. Dans quelques jours, peut-être dans quelques heures, nous saurons ce qui est maintenant un secret pour le public.

SUISSE.

La Gazette d'Etat de Lucerne publie le bulletin suivant :

« Hier au soir, J. Muller de Stechenzein a avoué qu'il avait assassiné M. Leu ; Muller a commis ce meurtre à l'aide d'un fusil de chasse dans lequel il avait mis une balle de carabine. Ce fusil a été trouvé, sur l'indication de Muller, dans un conduit secret. Il avoue, en outre, qu'il avait déjà guetté Leu deux fois dans la même intention.

« Les aveux de Muller s'accordent avec les résultats de la procédure. Il déclare qu'il n'a point agi par un sentiment de vengeance, mais en vertu d'une promesse d'argent qu'il avait reçue des ennemis politiques de Leu. Le docteur Casimir Pfyyfer a été arrêté sur-le-champ, par ordre du juge d'instruction.

« Le grand conseil est convoqué pour le 3 courant. De nouvelles arrestations ont eu lieu, des troupes ont été appelées, et il règne une grande agitation dans la ville.

Il n'est personne qui ne voudra voir dans ces aveux, suivis d'arrestations, une machination des jésuites, qui dirigent tout à Lucerne. Que signifient ces aveux si tardifs et ces arrestations qui s'ensuivent, et dont sont victimes des hommes qui n'avaient pas pensé jusques-là à fuir ?

— Voici de nouveaux détails sur le transport de Fein et de Daffner. Le premier jour, le 18 octobre, ils ont couché à Amsteg, dans le canton d'Uri. Le second jour, ils furent conduits jusqu'à Realp, dernier village de la vallée d'Urseren, du côté de la Fourche et du Valais. Deux gendarmes de Lucerne et un d'Uri formaient l'escorte. Comme ceux-ci craignaient une tentative de libération, en traversant la Fourche, de la part d'Oberlandais, ils prirent à Realp quatre hommes pour servir d'éclaireurs dans des directions différentes et aviser s'ils rencontraient des hommes armés. Chacun des deux prisonniers fut attaché à une corde qui tenait derrière lui un gendarme, le pistolet à la main, prêt à faire feu si les libérateurs se montraient. Après avoir remis ces malheureux à la police valaisane, les gendarmes, n'osant plus retourner seuls, se sont fait accompagner jusqu'à Realp par une bande de Haut-Valaisans.

VARIÉTÉS.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER, OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

NOTA. — De graves fautes d'impression se sont glissées dans la partie imprimée hier.

A la 2^e colonne, on nous a fait dire que le prix des soieries fabriquées annuellement en France est de soixante-treize millions ; lisez DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS.

Dans le même alinéa, on nous fait dire que la consommation extérieure peut être évaluée à cent trente-neuf millions ; lisez LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

(Suite.)

Que la guerre éclate en Europe, et tous les états liés à la Prusse sous la bannière de l'association douanière marcheront avec elle comme alliés. Le chef de la monarchie prussienne commence le rôle dont la maison d'Autriche est peu à peu dépossédée. Mais sa pensée d'extension ne s'arrête pas aux avantages obtenus ; ils lui serviront d'appui pour en conquérir de nouveaux. Le Zollverein manque de marine, ou du moins est fort pauvre sous ce rapport ; afin de s'en donner une, la Prusse conçoit la pensée d'obtenir l'accession de l'Autriche, riche d'une magnifique marine. Dès ce moment, les états du Zollverein non seulement eussent fait eux-mêmes chez eux le commerce d'importation, qui appartient aujourd'hui aux autres nations, et particulièrement à l'Angleterre, mais encore, et c'était là surtout le résultat le plus important, un pavillon national eût été créé en Allemagne ; dès lors un code maritime y eût été promulgué, et le Zollverein eût conclu des traités avec les autres nations, dans les ports desquelles ses vaisseaux ne peuvent pas se présenter aujourd'hui sans désavantage.

Des considérations politiques qu'il n'entre pas dans notre sujet d'examiner ici empêchèrent la conclusion du traité ; le

Zollverein jeta ses regards du côté du Hanovre et des villes anséatiques, dont l'accession devait avoir les résultats les plus importants non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe tout entière. Ce n'était plus seulement l'union douanière qui se fit agrandir ; c'était une confédération politique qui se fit former, ayant à sa tête une des diplomaties les plus habiles de l'Europe.

Les efforts de l'Angleterre, dont le commerce maritime aurait eu beaucoup à souffrir de cette extension donnée au Zollverein, sont parvenus jusqu'ici à empêcher l'accession du Hanovre et des villes anséatiques ; menaces, promesses, séductions, rien n'a été négligé, et l'Angleterre continue à faire par ses navires le commerce d'importation le plus considérable dans le Zollverein.

Toutefois, si la paix se maintient quelques années encore en Europe, la Prusse parviendra sans nul doute à réunir d'abord les villes anséatiques et plus tard le Hanovre, qui cédera à la nécessité, isolé qu'il sera dans la confédération. Alors un pavillon national aura été créé. Sous le rapport commercial, les intérêts matériels prendront de nouveaux développements ; sous le rapport politique, la Prusse dominera l'Allemagne d'une manière plus complète encore.

Ce que la Prusse a fait ou se dispose à faire dans les états allemands, pourquoi la France ne le ferait-elle pas sur une échelle plus vaste pour le Midi de l'Europe ? Grâce à son unité puissante, la France forme à elle seule un vaste empire où rien n'arrête la circulation des marchandises ; mais des barrières de douane la séparent de l'Espagne à laquelle tant d'intérêts commerciaux et politiques la rattachent, de l'Espagne qui produit les matières premières que la France manufacture ; deux pays qui sont l'un à l'autre comme le champ est à l'atelier que la science doit rapprocher le plus possible. Des barrières nous séparent du Portugal ; des barrières des Etats-Sardes, avec lesquels encore tant d'intérêts nous lient ; des barrières de la Belgique, qui devait être une annexe de la France, et qui se tourne aujourd'hui vers l'Allemagne, avec laquelle bientôt peut-être elle confondra des intérêts que le traité de commerce conclu dernièrement avec le Zollverein rapproche déjà.

Voilà vers quels pays les intérêts de notre fabrique nous portent, ceux avec lesquels ils nous commandent de former une alliance commerciale sur les bases de l'association du Zollverein.

Quelques chiffres puisés dans les documents officiels suffiront à le prouver complètement.

L'Espagne nous donne trois millions de kilogrammes de laines en masse qui sont employées dans les manufactures françaises. Nous lui rendons 250,000 kilogrammes de tissus de laine et 16,000 kilogrammes de fils de laine.

Elle nous donne 25,000 kilogrammes de soie ; nous lui donnons 85,000 kilogrammes de tissus de soie fabriqués en France avec les soies qu'elle nous vend, les nôtres et celles que nous tirons des autres pays.

Les échanges sont peu considérables avec le Portugal, qui subit, comme on sait, l'influence politique et commerciale de l'Angleterre ; toutefois, il nous donne 71,000 kilogrammes de laines en masse, et nous lui rendons 6,000 kilogrammes de tissus de laine fabriqués en France. Il importe en France peu de soies, et nous lui expédions plus de 4,000 kilogrammes de tissus de soie valant plus d'un demi-million. Le moment viendra, sans aucun doute, où le Portugal sera arraché à l'influence anglaise et suivra la fortune de l'Espagne.

Nous tirons des Etats-Sardes plus de 850,000 kilogrammes de soies moulinées ou grèges spécialement destinées à notre fabrique, sans compter près de 400,000 kilogrammes qui passent en transit. Nous ne leur rendons, il est vrai, que 42,000 kilogrammes de soie ; mais il faut remarquer que toutes les soies qu'ils nous expédient ne sont pas réellement leurs produits, parce que, pour profiter des avantages que les traités de commerce avec la France assurent aux Etats-Sardes, beaucoup de navires venant du Levant font une apparition dans l'un de leurs ports et arrivent en France sous pavillon sardes.

Quant aux laines dont ils produisent une grande quantité, ils nous en expédient plus de 470,000 kilogrammes, et nous leur renvoyons 280,000 kilogrammes de tissus fabriqués en France.

En ce qui concerne la Belgique, nous ne saurions procéder de la même manière pour apprécier les relations commerciales entre elle et la France. La Belgique est un atelier plus encore qu'un pays de production ; les produits de son sol et de sa fabrication entrent en France pour la somme de 90 millions par an. La France ne lui rend que pour 46 millions de ses produits naturels ou manufacturés, dans lesquels les tissus de soie entrent seuls pour plus de 6 millions. Mais il n'est pas douteux qu'un système douanier qui unirait ce pays au nôtre aurait pour résultat de détruire la contrebande anglaise qui se fait en Belgique sur une vaste échelle, et de donner à nos fabriques la fourniture des marchandises qui aujourd'hui arrivent en fraude dans ce pays.

Il faut conclure de ce qui précède que pour donner plus de prospérité à nos fabriques, comme pour donner plus de poids à l'influence de la France dans la balance des intérêts européens, la France doit s'efforcer d'établir autour d'elle, en s'en faisant le centre, un Zollverein dans lequel entreraient l'Espagne, le Portugal, les Etats-Sardes et la Belgique.

Cette opinion, qui a été déjà émise et discutée surtout à l'égard de la Belgique, trouvera sans nul doute des contradictions et par conséquent des difficultés. Eh ! mon Dieu ! l'humanité, ou plutôt les hommes avec leurs petits intérêts auraient changé de caractère s'il en était autrement. Les améliorations seraient impossibles si on n'écoutait que les plaintes de ceux dont elles froissent les intérêts particuliers, si on ne considérait pas les avantages qui en doivent résulter pour les masses, si enfin on ne faisait pas la nation plus forte que quelques hommes.

Redire quelques faits du passé, ce sera suffisamment prouver combien trouvé d'obstacles l'établissement des choses les plus utiles à ceux-là même qui les combattent avec le plus d'acharnement, combien les intérêts sont prompts à s'alarmer et à repousser tout ce qui leur porte ombrage quand bien même leur susceptibilité repose sur des bases erronées. Nous empruntons les lignes qui suivent à l'économiste J.-B. Say :

« Lorsqu'on commença à fabriquer des cotonnades en France, le commerce tout entier des villes d'Amiens, de Reims, etc., se mit en réclamation, et représenta toute l'industrie de ces villes comme détruite. Il ne paraît pas cependant qu'elles soient moins industrieuses ni moins riches qu'elles ne l'étaient il y a un demi-siècle; tandis que l'opulence de Rouen et de la Normandie a reçu un grand accroissement des manufactures de coton.

« Ce fut bien pis quand la mode des toiles peintes vint à s'introduire : toutes les chambres de commerce se mirent en mouvement; de toutes parts il y eut des convocations, des délibérations, des mémoires, des députations et beaucoup d'argent répandu. Rouen peignit à son tour la misère qui allait assiéger ses portes, les enfants, les femmes, les vieillards dans la désolation, les terres les mieux cultivées du royaume restant en friche, et cette belle et riche province devenant un désert.

« La ville de Tours fit voir les députés de tout le royaume dans les gémissements, et prédit une commotion qui occasionnerait une convulsion dans le gouvernement politique... Lyon ne voulut point se taire sur un projet qui répandait la terreur dans toutes les fabriques (1). Paris ne s'était jamais présenté au pied du trône, que le commerce arrosait de ses larmes, pour une affaire aussi importante. Amiens regarda la permission des toiles comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures du royaume devaient être anéanties. Son mémoire, délibéré au bureau des marchands des trois corps réunis, et signé de tous les membres, était ainsi terminé : Au reste, il suffit, pour proscrire à jamais l'usage des toiles peintes, que tout le royaume frémissait d'horreur quand il entend annoncer qu'elles vont être permises. (Vox populi, vox Dei.)

« Or, existe-t-il maintenant, dit à ce sujet Roland de la Platière, qui avait recueilli ces plaintes comme inspecteur général des manufactures, existe-t-il un seul homme assez insensé pour dire que les manufactures de toiles peintes n'ont pas répandu en France une main-d'œuvre prodigieuse, par la préparation et la filature des matières premières, le tissage, le blanchiment, l'impression des toiles? Ces établissements ont plus hâté le progrès des teintures en peu d'années que toutes les autres manufactures en un siècle.

« Je prie qu'on s'arrête un moment à considérer ce qu'il faut de fermeté dans une administration et de vraies lumières sur ce qui fait la prospérité de l'Etat, pour résister à une clameur qui paraît si générale, et qui était appuyée auprès des agents principaux de l'autorité par d'autres moyens encore que par des motifs d'utilité publique... »

(Traité d'Economie politique, 3^e édition, p. 215, t. I.)
 Ces faits nous en ajouterons un autre qui s'est passé à Lyon et qui doit être d'un grave enseignement. Lorsque Jacquard inventa la mécanique qui allait faire une si heureuse révolution non seulement dans la fabrique lyonnaise, mais chez toutes les nations européennes où l'on s'occupe de tissage, loin de trouver la protection qu'il méritait si justement, il ne rencontra d'abord que dédain et persécution de la part de ceux-là même dont il allait améliorer le sort.

KAUFFMANN.
 (La suite à un prochain numéro.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

S. COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon, S.
 FABRICANT DE PLAQUÉ ET DE MAILLECHORT.
 Grand assortiment de beau plaqué première qualité, tel que réchauds riches et simples, portebouteilles, porte-carafes, flambeaux, sucriers, plats, bouts de table, burettes d'église, et tout le service de table et de limonadier.
 Maillechort fil et laminé de toute dimension.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 novembre 1843.
 Les affaires sur les fonds publics ont été modérées.

Les chemins de fer ont encore baissé. Celui du Nord a ouvert à 655 f., cours qui n'avait pas encore été fait sur cette valeur; puis il est remonté à 757 f.

Trois pour cent.....	82 45	Obligations de Paris.....	1400
Quatre pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.....	117 50	Saint-Germain.....	1070
Cinq pour cent.....	82 40	Versailles (rive droite).....	515
Emprunt de 1844.....	99	— (rive gauche).....	540
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	101	Paris à Orléans.....	1186 25
Cinq pour cent belge.....	102 1/8	Rouen au Havre.....	1007 50
Cinq pour cent napolitain.....	56	Avignon à Marseille.....	895 50
Récépissés Rostschild.....	36	Strasbourg à Bâle.....	1000
Cinq pour cent romain.....	56	Orléans à Bordeaux.....	267 50
Quatre pour cent portugais.....	56	Orléans à Vierzon.....	640
Trois pour cent espagnol.....	56	Amiens à Boulogne.....	750
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	56	Bordeaux à la Teste.....	500
Banque de France.....	3530	Montreuil à Troyes.....	195
Comptoir Ganneron.....	760	Chemin du Nord.....	770
Banque belge.....	1145	Fampoux à Hazebrouck.....	
Caisse Lafitte.....			

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	985	982 50	990	985 1/2
Paris à Orléans prime.....	»	»	1170	1165	»	»
Paris à Rouen prime.....	»	»	1000	997 50	1002 50	1001 25
Orléans à Vierzon prime.....	»	»	725	725 75	»	»
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle prime.....	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime.....	»	»	755	750	755	755 75

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

ADJUDICATION
 Devant le tribunal de première instance de Lyon,
 LE SAMEDI 22 NOVEMBRE 1843, A MIDI,

DE DEUX MAISONS ET D'UNE TERRE

de soixante-deux ares environ, propre à la culture du jardinage,
 Sises en la commune de la Guillotière, quartier de Monplaisir, lieu des Tournelles.

Le tout est d'un seul tenement et clos de murs, joignant la grande route de Lyon à Grenoble, confiné par un terrain appartenant au sieur Poulet, à l'est par un chemin appelé chemin des Pensionnaires.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, au pardessus de la somme de cinq mille francs outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Guillermain, avoué. (5479)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25.

VENTE AUX ENCHÈRES et à l'amiable, En l'étude dudit M^e Hodieu, notaire, D'UN FONDS D'ÉPICERIE

TRÈS ACHALANDÉ,
 Situé rue Saint-Pierre, n. 13, dans les bâtiments du Palais.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable, soit à M^e Hodieu, soit dans le fonds, au propriétaire. (9338)

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER De Montpellier à Nîmes.

AVIS.

Quatre-vingt-dix-sept actions, désignées ci-après par leur numéro d'ordre, n'ayant pas répondu à l'appel prescrit par l'article 8 des statuts, malgré les avis publics et la sommation spéciale dont elles ont été l'objet dans la Gazette du Bas-Languedoc et le Courrier du Gard des 21 et 22 août passé, le conseil d'administration, par délibération en date du 22 octobre 1845, a décidé que, faute par les porteurs de s'exécuter en capital, intérêts et frais, lesdits titres seront, conformément aux statuts, article 12, paragraphes 2 et 3, vendus publiquement dans les bureaux de la direction, à Nîmes, avenue Feuchères, le 24 novembre prochain, à deux heures de relevée, par le ministère de M^{es} Nègre et Bordarier, notaires de la Compagnie.

N^{os} 2703 à 2712, 10 actions; n^{os} 3453 à 3462, 10 actions; n^{os} 3603 à 3642, 40 actions; n^{os} 3643 à 3667, 25 actions; n^{os} 3693 à 3704, 12 actions. — Total: 97 actions. (4106)

SIROP PECTORAL DE MACORS, Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 5 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9114)

LIBERTÉ DU COU? COLS LIBRES BREVETÉS

(Sans garantie du gouvernement),
 Par Marleix, chemisier-collier, rue Lafont, S.
 Cet objet a été créé d'abord pour être offert à feu

S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,
 Lors de son séjour à Lyon. C'est à l'hôtel de l'Europe qu'il lui a été présenté et accepté.

A bas les incommodités!! Cols et Cols libres!!
 Plus de boucles, elles piquent. — Plus de pattes, elles se déchirent et se décousent. — Plus de bouts à glisser sous le nœud, c'est trop long. — Plus de cravates nouées aux cous, c'est dangereux et incommode. — Enfin plus rien de fixé au COU: il veut être LIBRE.

Toussez, éternuez, chantez, quels que soient les efforts du cou, quels que soient ses mouvements, le col libre obéit, s'ouvre et se ferme suivant l'exigence des impulsions qu'il reçoit. Il se met et s'ôte avec une extrême promptitude.

Invention, perfectionnement et
BAISSE DE PRIX: 25 p. 0/0,
 bien que les fournitures soient les mêmes que par le passé et la main d'œuvre aussi soignée.

Des prix spéciaux sont établis pour MM. les Commissionnaires et Marchands de nouveautés.
Toujours prix fixe et vente au comptant.

NOTA. Ce nouveau genre de cravate, par rapport aux chemises, est d'autant plus commode que ses nœuds, aussi riches que bien goûtés, ont encore l'avantage de descendre et de cacher entièrement les boutons de chemise des personnes qui, bien qu'ayant le cou très haut, veulent néanmoins porter des cravates très basses.

Depuis long-temps, et sans interruption, occupé de mes deux spécialités, chemises et cols, je ne cesse de perfectionner ces deux objets. Ma belle vente est une récompense dont je remercie mes nombreux clients. (4110)

COPAHINE-MÈGE
 Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénéériens aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr. c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

MALADIES SECRÈTES. Traitement Végétal.
 Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Tinballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement.)
ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.
 Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blancs irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

Sève de Médoc.
 Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8694)

SIROP PHLEENTERIQUE
 contre LES IRRITATIONS ET LES PILEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 42.
 Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les

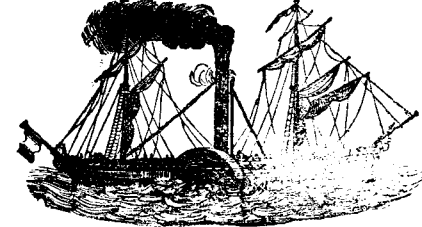
Pâte Epilatoire.
 Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.
 Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9326)
AVIS. Les porteurs de billets échus sous-crits par M. Rogeat, marchand de bois, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon, maison Mathieu, sont priés de s'adresser, pour le paiement, place des Carmes, n. 2, au 2^{me}, à Lyon. (5719)

AVENDRE. Fonds de mercerie et de bonneterie, situé sur une place, dans un quartier bien commerçant. — Le prix de la location est très modéré. On accordera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^{me} Leroy, débitante de tabac, rue Romarin, 11. (6627)

CABINET UNIVERSEL.
 Siège principal à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
 Ce Cabinet, établi dans des vues d'utilité réelle, a pour objet d'offrir au commerce et à l'industrie les moyens les plus sûrs de suivre les affaires et les intérêts auxquels il ne leur est pas possible de donner personnellement leurs soins. Il se charge, en conséquence, pour toutes les Antilles, et particulièrement pour les colonies françaises de la Guadeloupe et de la Martinique, où il a des représentants, des recettes, recouvrements, liquidations, successions, prêts et placements hypothécaires, gestions de biens, ventes de meubles et d'immeubles, souscriptions aux assurances mutuelles sur la vie et assurances viagères, des poursuites à diriger dans les affaires litigieuses, contentieuses et administratives, et généralement de toutes les affaires relatives au commerce pour les colonies françaises et étrangères des Antilles. Sa correspondance avec les premières maisons des îles les plus importantes étant bien établie, il présentera de solides garanties à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Ecrire franco à MM. B. Mussard et C^e, directeurs du Cabinet universel, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). (4105)

Compagnie d'Exploitation
DU CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NISMES.
 Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a prescrit un appel de fonds de cinquante francs par action.
 MM. les porteurs de titres sont invités à effectuer ce versement à la caisse centrale, à Nîmes, du 25 au 30 novembre prochain, ou bien à Lyon, du 1^{er} au 5 décembre prochain, chez M. Théodore de Seynes, place Neuve-des-Carmes, n^o 7, ou chez MM. Robert et Meyrel, banquiers, rue Lafont, 22. (4107)


SERVICE SPÉCIAL ENTRE LYON ET VALENCE.
 Par les bateaux à vapeur L'AIGLE et LE CYGNE. Départ tous les jours du port de la Charité, à 10 heures du matin. (7341)
 LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Pouaillerie, 19.